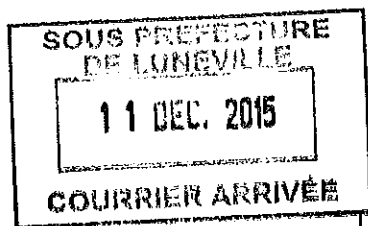


DELIBERATION DU COMITE DE POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS



SEANCE DU 09 DECEMBRE 2015

Le 09 décembre 2015, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à Reillon sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30 Présents : 23
Votants : 26
Nombre de suffrages exprimés : 25
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 1

Etaient présents :

M. BERTRAND Hervé, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. HAINZELIN Francis, M. JAMBOIS Guy, M. LAVOIL Jacques, M. MARCHAL Michel, M. MARTIN Jean-Paul, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, M. SONREL Christophe, Mme VAUDEVILLE Sabrina, M. ZABEL Bernard.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. ACREMENT René donne pouvoir à M. MULLER Bernard, M. BAUDOIN Jacques donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé.

Etaient excusés remplacés par leur suppléant :

M. ARNOULD Philippe, M. BIENTZ Guy

Etaient excusés :

M. AUBERT Jean-Christophe, M. BOUCAUD Christian, M. HAUVILLER Jonathan, Mme JACQUOT Dominique, M. MERCIER Thierry

Voix consultative : M. RICHARD Claude (présent), Mme Sophie LEHE (excusée)

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme VAUDEVILLE Sabrina

2015-047

Date de convocation
02/12/2015

Contrat de partenariat Lorraine et Territoires

Suite aux réunions de concertation organisées au cours du mois de septembre 2015 avec les élus et avec les acteurs locaux du territoire lunévillois, le Conseil régional propose à l'approbation du comité de Pôle du PETR du Pays du Lunévillois le contrat de partenariat « Lorraine et Territoires » pour la période 2014-2020. La Région souhaite, à travers ce contrat cadre de partenariat, territorialiser les politiques régionales en les adaptant aux spécificités du territoire local, affirmer une vision partagée des enjeux du territoire, une volonté de mise en mouvement des acteurs et favoriser une gouvernance multi-acteurs pour la mise en œuvre de ce contrat.

La stratégie d'action régionale s'articule autour des axes d'intervention principaux suivants:

- Formation et adaptation des lorrains tout au long de la vie

- Renforcement de l'économie et de l'emploi
- Prise en compte des exigences de la transition écologique et énergétique
- Amélioration de l'accessibilité et de l'attractivité
- Valorisation de ce qui peut contribuer à développer des liens entre les Lorraines et les lorrains, entre les territoires afin de renforcer les équilibres et l'attractivité de la Lorraine

Après avoir établi un état des lieux des différents dispositifs et démarches territoriales en cours à l'échelle du Lunévillois, dressé un diagnostic de territoire synthétique, ce contrat présente les priorités partagées entre le territoire lunévillois et la Région s'organisant autour des quatre enjeux suivants :

- Enjeu 1 : Un territoire qui mise sur ses richesses pour rebondir
- Enjeu 2 : Un territoire qui doit renforcer son attractivité pour se développer
- Enjeu 3 : Un territoire durable qui s'inscrit dans la transition écologique et énergétique
- Enjeu 4 : Un territoire solidaire qui propose des services adaptés pour ses usagers

Le contenu détaillé du contrat de partenariat est présenté en annexe de la délibération.

Les collectivités et acteurs locaux peuvent être signataires de ce contrat qui se déclinera à travers des conventions d'application thématiques ou territoriales et une programmation pluriannuelle.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Après avis favorable du bureau de Pôle, le comité de Pôle, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le contrat de partenariat « Lorraine et Territoires » tel que présenté en annexe
- AUTORISE le Président à signer le contrat de partenariat « Lorraine et Territoires »
- AUTORISE le président à engager toutes démarches utiles pour sa mise en œuvre
- PRECISE que toute convention d'application de ce contrat cadre fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'une inscription des crédits nécessaires au budget 2016 pour son exécution

Date d'affichage

14 DEC. 2015

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Reillon

Le Président
Hervé BERTRAND

